

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DGRI 25 Subventions (41.000 euros) à 8 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 8 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 8 000 € est attribuée à l'association Fonds Fanak (n° SIMPA 194380 – Dossiers 2021_05024 et 2021_05023), dont le siège se situe 2 rue Michel de Bourges, 75020 Paris, pour ses projets Zodeh et Ana Houna qui permettent de répondre aux besoins des artistes et opérateurs individuels en exil à proximité des zones de conflits et dont l'objectif est de fournir un plan de solidarité.

Article 2 : une subvention de 7 000 € est attribuée à l'association L'Usage du Monde Au 21^{ème} Siècle (n° SIMPA 180565 – Dossier 2021_03624), dont le siège se situe 41 rue des Martyrs, 75009 Paris, pour son projet d'accueil en résidence de cinéastes en exil à la Cité internationale des Arts dans l'atelier dont elle est opérateur pour le compte du UNHCR.

Article 3 : une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association Les Écrans de la Paix (n° SIMPA 187485 – Dossier 2021_07890), dont le siège se situe 8 avenue de la République 75011 Paris, pour la projection de films dans les camps de réfugiés au Kurdistan Irakien, en Tanzanie et en République Démocratique du Congo, principalement pour un public jeune et en apportant le cinéma dans les lieux vidés de culture où l'éducation est limitée.

Article 4 : une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association FETART (n° SIMPA 16951 – Dossier 2021_04734), dont le siège se situe 121 rue de Charonne, 75011 Paris, pour l'organisation de CIRCULATION(S), festival de la Jeunesse européenne, dédié à la photographie émergente en Europe au CENTQUATRE avec un focus Portugal pour cette édition.

Article 5 : une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Les Enfants de la Méditerranée (n° SIMPA 186569 – Dossier 2021_04957), dont le siège se situe 50 rue de la Bidassoa - 75020 Paris, pour la réhabilitation des écoles endommagées de l'AFEL - Association du Foyer de l'Enfant Libanais et des ateliers de cirque dans un quartier particulièrement dévasté de la ville de Beyrouth à destination des enfants et jeunes du coin.

Article 6 : une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Ghetto Style Movement (n°SIMPA 103021 – Dossier 2021_03864), dont le siège se situe 10 rue Henry Bossut 59100 Roubaix, pour la tournée internationale de 4 mois sur 4 continents, finale en France, qui se déroulera sous la Canopée des Halles, après une semaine de stage le Fusion Camp en partenariat avec La Place centre des cultures urbaines et une création chorégraphique Fluidifions la Street.

Article 7 : une subvention de 3 000 € est attribuée au théâtre Le Mouffetard-Théâtre de la Marionnette (n° SIMPA 53761 – Dossier 2021_05091) dont le siège se situe 73 rue Mouffetard 75005 Paris, pour l'accueil de 8 compagnies internationales (Espagne, Belgique, Norvège, Portugal, Canada, Argentine...) dans le cadre de la BIAM 2021 – Biennale Internationale de l'Art de la Marionnette.

Article 8 : une subvention de 2 000 € est attribuée à la Compagnie Ca e Là (n° SIMPA 21662 – Dossier 2021_02680) dont le siège se situe 8 rue Auguste Blanqui 94400 Vitry-sur-Seine, pour la 14e édition du Festival Parfums de Lisbonne, projet culturel croisé Paris-Lisbonne.

Article 9 : La dépense correspondante de 41 000 € sera imputée sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2021, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO